



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 22 janvier 2015

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscilla ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON.

ABSENTE excusée : Stéphanie PERNOD.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Sophie JUELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 16 décembre 2014

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2014, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observation, le procès-verbal du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 22 janvier 2015

QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

1. Subvention 2015 Office du Tourisme – Demande d'acompte

M. Pierre BESSY annonce que, les subventions étant votées en mars 2015, l'office du tourisme demande un acompte sur la subvention à venir pour alimenter sa trésorerie et subvenir aux charges du premier trimestre.

Le montant de cet acompte représente 50 % de la subvention versée l'année précédente, soit la somme de 223 000 € maximum.

Approuvé à l'unanimité.

2. Budget principal 2015 et Budget annexe Eau et Assainissement 2015

M. Claude JOND expose que le Conseil doit voter une avance sur les investissements 2015 en attendant le budget définitif pour subvenir aux dépenses.

POUR LE BUDGET PRINCIPAL :

Chapitre d'investissement	Montant voté au B.P. 2014	Montant des crédits autorisés pour 2015 dans l'attente du vote au B.P.2015
20 – Immobilisations incorporelles	497 000,00 €	124 250,00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 252 960,00 €	313 240,00 €
23 – Immobilisations en cours	2 570 000,00 €	642 500,00 €

POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Chapitre d'investissement	Montant voté au B.P. 2014	Montant des crédits autorisés pour 2015 dans l'attente du vote au B.P.2015
20 – Immobilisations incorporelles	60 000,00 €	15 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	27 290,00 €	6 822,50 €
23 – Immobilisations en cours	255 000,00 €	63 750,00 €

Approuvé à l'unanimité

3. Report des recettes budget principal

M. Claude JOND expose que les recettes d'investissement 2014 non réalisées doivent être reportées sur 2015.

• **Recettes :**

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2015
1321	Etat et établissements nationaux	6 000,00 €
	TRAVAUX RD1212 – ENTREE VILLAGE	6 000,00 €
1322	Subventions d'investissements – Région	1 701,00 €
	DEGAGEMENT DE SEMIS NATURELS, INTERVENTION EN FUTAIE IRREGULIERE	1 701 ,00 €
1323	Subventions d'investissements – Département	45 000,00 €
	TRAVAUX RD1212 – ENTREE VILLAGE	45 000 ,00 €
TOTAL		52 701,00 €

Approuvé à l'unanimité

4. Modification des statuts de la CCPMB

M. Pierre BESSY explique qu'une nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), créée par l'Etat et gérée par les communes, sera obligatoire dès 2016. Une taxe GEMAPI sera instaurée dès le 1^{er} janvier prochain, dont le taux pourra varier d'une année à l'autre en fonction des besoins financiers.

Pour la commune de Praz-sur-Arly, cela concerne notamment l'entretien des berges et la lutte contre les plantes invasives, actions votées dans le cadre du Contrat de Rivière.

Les communes peuvent transférer cette compétence GEMAPI à l'intercommunalité. La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a approuvé ce transfert en décembre et invite ses communes membres à valider ce transfert.

M. Philippe LEGOUX estime que c'est une bonne chose car des négligences sur une commune peuvent engendrer des inondations sur un territoire en amont.

Transfert approuvé à l'unanimité

5. Groupement de commande pour la fourniture d'électricité

Monsieur le Maire explique que le marché de l'électricité n'est plus réglementé pour les compteurs les plus puissants. Concernant la mairie de Praz, il faut mettre EDF en concurrence pour le tarif jaune, ce qui concerne les compteurs de l'école publique et de la station de pompage du Marais.

Le Syane propose une convention d'adhésion pour l'étude du choix d'un nouveau fournisseur dans le cadre d'un groupe de commande intercommunal. Cette adhésion n'oblige en rien la commune à retenir le fournisseur proposé par le Syane.

M. Jean LABROUSSE précise que ne pas retenir EDF comme fournisseur est risqué pour la compétitivité des tarifs à venir les années suivantes. Il invite donc à la plus grande vigilance au moment où le fournisseur sera retenu.

Approuvé à l'unanimité

6. Acquisition parcelle MASSON

Cette acquisition votée en novembre dernier nécessite deux actes d'huissier dont le coût total est de 315 €.

Approuvé à l'unanimité

7. Convention financière de portage avec EPF

Monsieur le Maire expose que, pour l'acquisition de la propriété BOUVET, votée lors du conseil municipal de novembre, l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie propose une convention de portage sur 4 années durant lesquelles la commune ne payera que des intérêts fixes (frais à 2,08% ht), et rachètera la propriété au plus tard à l'issue des 4 années. M. Claude JOND demande si cette durée est suffisante au regard de l'ampleur du projet d'aménagement du centre village. Monsieur le Maire explique que ce type de portage ne peut excéder quatre années à l'EPF, mais que cela devrait être suffisant pour boucler le remembrement des parcelles autour de l'église et organiser le quartier avec différents investisseurs immobiliers et le bailleur social. Il précise que quatre promoteurs ont déjà pris contact avec la mairie pour faire connaître leur intérêt pour le programme de requalification du centre alors même que la commune n'avait pas encore cherché d'opérateurs, ce qui est très encourageant.

Approuvé à l'unanimité

8. Modification N°1 du PLU

Monsieur le Maire expose les résultats de l'enquête publique.

Zone du Jorraz : les changements de zonage d'une partie de la zone Aub et de la zone Ut qui deviennent Uc et une partie de la zone AUb concernée par la zone rouge PPR qui devient N, ont reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur sous condition de bien retranscrire au plan d'orientation d'aménagement le site d'accès à la zone AUb restante en amont. Le corridor écologique secondaire situé sur cette zone sera pris en compte conformément aux préconisations de l'étude effectuée par le cabinet SOBERCO. A cet effet, seules les clôtures arborées permettant le passage de la faune sont autorisées au sein du règlement PLU.

Le Conseil Municipal approuve donc ces changements de zonage et les modifications du plan et du règlement du PLU ainsi que l'orientation d'aménagement sur ce secteur.

Plan de Meuret : le commissaire enquêteur suit l'avis du Préfet, qui a stipulé dans son avis que le changement de zonage (de Aub en Ua) n'était pas possible dans le cadre d'une simple modification du PLU. En effet, l'orientation d'aménagement en vigueur sur ce secteur prévoit 40% de logements sociaux. Le fait de supprimer ce programme de logements sociaux au sein de l'orientation d'aménagement bouleverse l'équilibre du PADD. Ce changement revêt donc de la procédure de révision générale.

Le Conseil Municipal n'effectue donc pas de changement de zonage à Plan de Meuret.

M. Franck PRADEL s'interroge sur le fait, à terme, que la commune se sépare de son terrain, au cas où il faille encore réaliser d'autres logements sociaux que ceux prévus dans le centre ville. Monsieur le Maire estime que le programme du centre du village va déjà demander à la mairie beaucoup d'efforts en terme d'acquisitions foncières et qu'il est difficile de se disperser. Agir en créant du logement à l'année dans le centre aura aussi le mérite d'éviter des volets clôtés sur une place de village.

Scierie du Pratz :

Afin de permettre le changement de destination de l'ancien bâtiment, qui va être désaffecté, un pastillage spécifique du bâtiment sur le plan de zonage est approuvé par le Conseil Municipal suivant les nouvelles dispositions l'article L123-1-5-II-6 du code l'Urbanisme, ceci afin que l'édifice ne tombe pas à l'abandon et pour ne pas freiner les acquéreurs possibles.

Secteurs de Cassioz et des Thouvassières :

Il est proposé de reporter le changement de zonage A et N en As et Ns dans le cadre de la révision générale et non dans le cadre de cette modification N°1. Les élus approuvent ce report du changement de zonage.

Approuvé à l'unanimité

9. Révision générale du PLU

Monsieur le Maire expose que la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, lancée en 2011, est toujours en cours, mais qu'il faut à nouveau voter ses objectifs et les modalités de concertation en raison des évolutions des projets, mais aussi de la législation.

Concernant les objectifs, il s'agit notamment :

- de la requalification du centre du village : le nouveau projet de renouvellement urbain autour de l'église est primordial. Il sera structuré par la création d'une voie nouvelle reliant la RD 1212 et la route de la Tonnaz, avec la création d'un centre piétonnier, d'un pôle médical, de logements sociaux, de commerces, de parkings, de résidences secondaire et des espaces publics qualitatifs.
- du développement d'un projet touristique sur le front de neige comprenant des services publics et de loisirs liés à l'activité ski, du stationnement public, ainsi que des hébergements hôteliers complémentaires à l'offre existante.
- de la recherche d'un secteur d'urbanisation à vocation économique et artisanale pouvant accueillir de nouvelles entreprises et permettre la re-localisation d'entreprises dont l'implantation actuelle paraît inopportune.
- du développement des logements sur des secteurs en dent creuse notamment sur le secteur de Plan de Meuret.
- de la réflexion sur la création et le renforcement de cheminements doux au cœur du village.
- de la création d'équipements structurants pour l'avenir touristique de la station aussi bien en période d'hiver que d'été.

Concernant les modalités de concertation les élus valident les principes de :

- Projet de PLU toujours consultable en mairie ou sur le site Internet de la mairie, avec registre mis à disposition du public pour permettre les remarques.
- Organisation d'une réunion publique cette année pour présenter le projet de PLU

Approuvé à l'unanimité

10. Autorisation accordée à L'EPF

Les élus doivent autoriser l'EPF à négocier avec les propriétaires des terrains situés dans la zone d'aménagement du centre du village (terrain vierge situé derrière l'église, ancien hôtel des 4 As, ancien hôtel du Val d'Arly, chalet des consorts Deblock) afin de les acquérir dans le cadre de l'opération de requalification du centre du village. Ils sont donc au nombre de quatre.

Approuvé à l'unanimité

11. Budget Annexe Eau et assainissement

Les recettes d'investissement 2014 non réalisées doivent être reportées sur 2015

• Recettes

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2015
13111	Subvention d'investissements – Agence de l'eau	83 315,34 €
	Schéma directeur eau	74 315,34 €
	Rte de Bellegarde réseau d'assainissement	6 000,00 €
	Rte de Bellegarde réseau d'eau	3 000,00 €
1313	Subvention d'investissements – Département	22 625,09 €
	Schéma directeur eau	17 625,09 €
	Rte de Bellegarde réseau d'assainissement	1 000,00 €
	Rte de Bellegarde réseau d'eau	4 000,00 €
TOTAL		105 940,43 €

Approuvé à l'unanimité

12. Contrat Rivière – Programmation 2015

Les élus doivent délibérer sur les demandes de subventions auprès du Conseil Régional du Conseil Général de Haute Savoie et de l'Agence de l'Eau

La programmation 2015 est évaluée à 28 879,20 € HT (soit 34 539,52 € TTC). Le plan de financement prévisionnel est le suivant:

	Montant total HT	Montant total TTC	Agence de l'eau	Conseil Régional	Conseil Général 74	Commune de Praz sur Arly
Travaux invasives	11 000,40 €	13 156,48 €	30%	30%	20%	20%
			3 946,94 €	3 946,94 €	2 200,08 €	3 062,51 €
Travaux entretien	0,00 €	0,00 €	0%	30%	0%	70%
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux de restauration	16 912,00 €	20 226,75 €	0%	40%	33,44%	27%
			0,00 €	8 090,70 €	6 763,83 €	5 372,23 €
Montant Total	27 912,40 €	33 383,23 €	3 946,94 €	12 037,64 €	8 963,91 €	8 434,74 €

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES à DECISION du CONSEIL sur PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Conciliateur de justice

Monsieur le Maire annonce la mise en place de permanences avec un conciliateur de justice bénévole depuis le 18/01/2015 pour les litiges d'ordre privé. Ces permanences ont lieu le 2^{ème} vendredi de chaque mois sur rendez vous auprès du secrétariat de la mairie.

Police municipale

Monsieur le Maire explique que la mairie a enfin trouvé un policier ASVP pour la saison d'hiver. Il s'agit de M. Baradel, qui prendra son poste le lundi 26 janvier 2015.

Sandrine Muffat à la Soirée des Champions

Monsieur le Maire annonce que Sandrine MUFFAT a été invitée à participer à la journée des champions du Monde organisée à Paris par le Comité National Olympique. Les élus la félicitent et sont heureux que les couleurs de Praz-sur-Arly soient portées lors d'un tel événement.

Sentier raquettes des Evettes

M. Pierre BESSY expose que la piste de raquettes des Evettes, dont une partie était trop souvent utilisée par les skieurs hors pistes, bénéficie d'un nouveau balisage qui évite le goulet d'étranglement qui posait problème. Cela a été possible grâce à l'accord des propriétaires de la forêt, les consorts Feige.

Front de neige

L'espace dragon est installé au pied des pistes depuis mercredi 21 janvier.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21h40.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 26 janvier 2015 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 22 janvier 2015.

Signé : Sophie JUELLE, secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le
Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des

Le Maire, Yann JACCAZ